

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-20

Additif au PDI 2008 Aide à l'insertion des détenus

Dans le cadre du PDI 2002, une subvention de 10 671 € avait été accordée à l'association « La petite maison » en vue de la création d'un centre d'accueil de jour des personnes admises à rendre visite aux détenus de la Maison d'Arrêt de Montauban.

Mais cette subvention n'a jamais été versée : le projet ayant, en effet, dû être suspendu faute de pouvoir disposer du local initialement pressenti.

Aujourd'hui, il s'avère que l'opération peut être réactivée compte tenu de la possibilité de louer un autre local qui se situe dans le périmètre souhaité, à proximité immédiate de la Maison d'Arrêt.

Pour mémoire, je rappelle que ce centre a vocation à accueillir les familles et amis des détenus en attente de parloir soit 2 à 3 000 personnes par an et, ainsi, à favoriser le maintien des liens sociaux et donc la réinsertion des détenus dont les détenus rmistes.

Le coût actualisé d'installation et de fonctionnement de la structure ressort à 49 113 € décomposé comme suit :

- frais d'installation (rénovation des sols et murs, mobilier, fournitures).....	:	42 463 €
- location.....	:	3 600 €
- frais de formation et de déplacement.....	:	2 100 €
- divers (assurance, impôts, etc...).....	:	950 €
- total	:	49 113 €

A noter qu'aucun frais de personnels n'est prévu : la prise en charge des visiteurs était assurée exclusivement par des bénévoles qui devront néanmoins disposer de formations particulières.

Pour couvrir les dépenses, des aides publiques sont envisagées conformément au plan de financement suivant :

- Etat.....	:	14 600 €
- CAF.....	:	4 000 €
- Associations partenaires.....	:	4 513 €
- Région.....	:	8 000 €
- commune de Montauban.....	:	8 000 €
- Conseil Général.....	:	10 000 €
- total	:	49 113 €

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de confirmation du soutien financier du Conseil Général,
- voter, le cas échéant, une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association « la Petite Maison », en notant que les crédits correspondants seraient imputés à l'article 657.424 sous fonction 544,
- m'autoriser à signer la convention de financement correspondante,
- et désigner le Conseiller Général qui pourrait représenter notre collectivité au sein du Conseil d'Administration de l'association gestionnaire.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-20

**ADDITIF AU PDI 2008
AIDE À L'INSERTION DES DÉTENUIS**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Confirme dans le cadre du PDI 2008 – aide à l'insertion des détenus, le soutien du Conseil-Général pour un montant de 10 000 € à l'association « la petite maison », en vue de la création d'un centre d'accueil de jour des personnes admises à rendre visite aux détenus de la maison d'arrêt de Montauban ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 657.424 sous fonction 544 ;
- Approuve à cet effet, la convention de financement correspondante ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention le moment venu ;
- Désigne Monsieur Jacques MOIGNARD, Vice-Président du Conseil Général pour représenter le Conseil Général au sein du Conseil d'Administration de l'association gestionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,